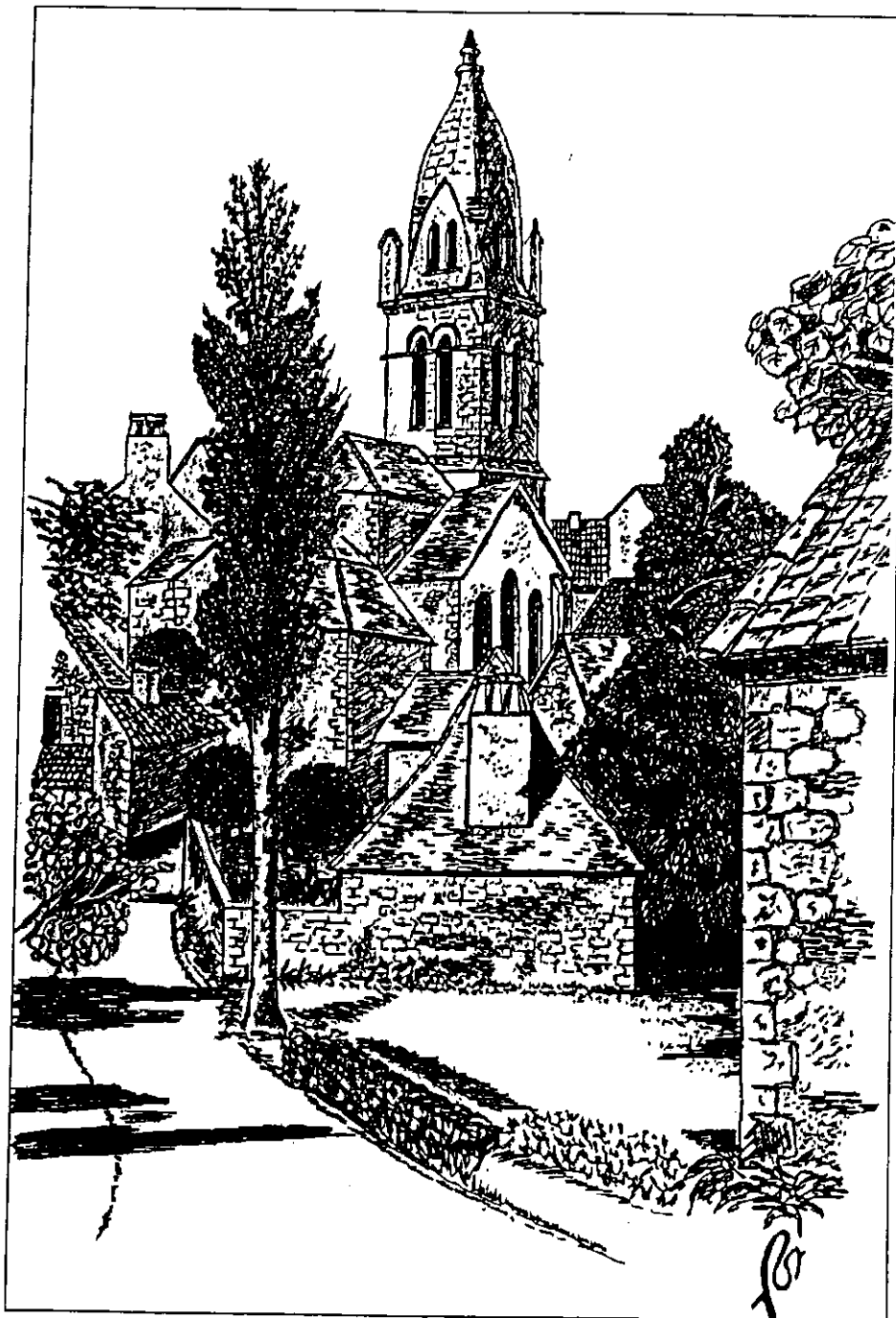




Lou Tambourinaire

N° 171 – DÉCEMBRE 2017



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire	1
 <u>LA VIE MUNICIPALE</u>	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 3 Octobre 2017	2,3,4
▪ Du 17 Octobre 2017	5,6
▪ Du 7 Novembre 2017	7,8
Nouveaux habitants - Décès – Arbres de Noël	9
Démarches : CNI et Certificat d'immatriculation.....	10
Pacs, Listes électorales	11
Agenda 21, SMD3.....	12
Permission de voirie, Cérémonie du 11/11	13
Renseignements utiles.....	14
Informations à la population	15 à 20
- SMD3, SDE24	15,16
- ADIL 24.....	17
- Haies, chasseurs, Lycée J. Capelle.....	18
- SCOT – concertation publique.....	19
- SMD3 – Ramassage OM	20
 <u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
Les Associations de la Commune.....	21
Calendrier des manifestations 2018	21
« Manifestations » :	
- 2 CV en Fauxlie's, FC Faux.....	22
 <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	
Permanences.....	23
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins	24
Commerçants et artisans de la commune.....	25
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	26
 <u>QUESTIONNAIRE</u>	 27



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

DÉCEMBRE 2017

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Une nouvelle année se termine marquée par un évènement majeur. En effet, 2017 est l'année de la concrétisation du parc photovoltaïque avec un impact positif sur le territoire, reconnu, et l'apport de ressources financières durables au bénéfice de notre commune et de ses habitants.

La mise en service début 2018 traduira la concrétisation de ce chantier qui s'inscrit totalement dans la philosophie qui guide notre équipe municipale : « Faux, Agir ensemble pour l'avenir ».

Comme vous avez pu le constater au travers de nombreux comptes-rendus, l'équipe municipale poursuit son travail pour améliorer le service et la qualité de vie sur notre commune :

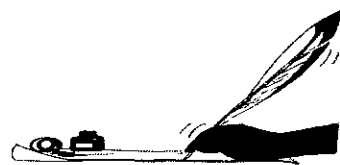
- Le pôle Mairie, Agence postale communale, bibliothèque, services publics avance conformément aux prévisions.*
- La première réunion de chantier pour l'aménagement d'un city-stade et l'aire sportive a eu lieu cette semaine pour un commencement des travaux début 2018.*
- Le permis de construire pour le pôle pédagogique de Canguilhem est déposé, et l'appel d'offre va être lancé fin 2017.*
- L'étude pour l'enfouissement des réseaux, la rénovation de l'éclairage public est en voie de finalisation pour un début des travaux au premier trimestre 2018.*
- Enfin, le dossier Agenda 21 concrétisé en comité de pilotage est présenté le 6 Décembre au comité national de labellisation.*

Je souhaite associer étroitement l'équipe des salariés de la commune, qui par leur complémentarité avec les élus, permet de faire aboutir tous ces dossiers.

Au vu de tous ces éléments, l'année 2018 devrait être une « grosse année » de concrétisation. Tous ces chantiers sont de nature à créer une image positive de notre commune et à bonifier son attractivité. Chacun d'entre nous peut y contribuer pour un mieux vivre-ensemble, plus que jamais indispensable.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, en renouvelant une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent ou qui sont en difficulté.

Le Maire , Alain Legal.

A stylized, dark ink signature of Alain Legal, written in a cursive style.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Le trois octobre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica.

Représenté : TEJERINA Stéphane.

Absent, excusé : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe.

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Renouvellement de la convention de la SAFER pour le terrain du Camp d'Issigeac,
- Mur de soutènement de la route de Monsac ; choix de l'entreprise,
- Rénovation du Belvédère ; sondages,
- Organismes de contrôle ; choix de l'entreprise.
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 Septembre 2017, à l'unanimité.

1 – Renouvellement de la convention de la SAFER pour le terrain du Camp d'Issigeac

Monsieur le Maire commente les termes de la convention de mise à disposition des parcelles du « Camp d'Issigeac », d'une superficie de 3 hectares 97 ares 54 centiares, données en location à un agriculteur. Cette convention a été mise en place avec la SAFER-SOGAP lorsque la Commune de FAUX a acheté les parcelles du « Camp d'Issigeac ».

Le montant actuel de la location est de 198 € ; sa durée de 3 ans se termine au 31.12.2017.

Il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement dès maintenant afin que le locataire en soit informé assez tôt.

Monsieur le Maire propose de garder ces parcelles libres pour des projets en cours de réflexion.

Les élus évoquent un projet de « couveuse » formant des jeunes en phase d'installation en maraîchage comme cela s'est fait récemment à PERIGUEUX et PRIGONRIEUX.

En attendant la réalisation desdits projets, l'entretien des champs serait assuré par un agriculteur contre participation financière.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas renouveler la convention de mise à disposition de la SAFER, à l'unanimité.

2 – Mur de soutènement de la route de Monsac ; choix de l'entreprise

Lors de la séance du 20 juin 2017, il a été décidé de lancer une mise en concurrence pour les travaux de renforcement du mur de soutènement de la route de Monsac surplombant la propriété ROTTNER. Un appel à la concurrence a été envoyé à 4 entreprises de maçonnerie ; seules 2 d'entre-elles ont retourné une offre.

Entreprises	Offre de l'Entreprise LARDEYROL	Offres de l'Entreprise MORON
Offre	7 985,90 € hors taxes 9 583,08 € TTC	21 010,78 € hors taxes 25 212,94 € TTC

Deux techniques différentes sont proposées. Celle de l'Entreprise LARDEYROL est identique à celle qui a été employée lors du chantier RICHARDSON, place de la Fontaine, dont les élus sont très satisfaits.

La proposition de l'Entreprise MORON est différente.

Le Conseil Municipal souligne le travail soigneux et sérieux de l'entreprise locale, il retient l'Entreprise LARDEYROL pour 9 583,08 € TTC, à l'unanimité.

3 – Rénovation du Belvédère ; sondages

Monsieur le Maire détaille le devis présenté par l'Entreprise OPTISOL relatif à un rapport géotechnique en vue de l'extension de l'ancienne tour de contrôle de Canguillem.

L'Entreprise OPTISOL propose 2 sondages pénétromètres dynamiques, tous poussés au refus – 1 à 3 forages à la tarière – 1 fouille fondation afin de maîtriser la géométrie des fondations existantes. Le coût de cette étude est de 1 041,25 € hors taxes, soit 1 249,50 € TTC.

Le permis de construire a été déposé le mois dernier et le marché public pourra être lancé en fin d'année.

Le Conseil Municipal, accepte ledit devis, à l'unanimité.

4 – Organismes de contrôle ; choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mésaventure consécutive à des contrôles défectueux sur le chantier de rénovation du préfabriqué.

Maintenant il est nécessaire de trouver une société afin de les réaliser ; nous avons fait un appel à candidatures sur les bases suivantes ;

Bâtiment	Superficie en mètres carrés	Installations électriques	Sécurité incendie	Installations gaz combustible	Appareils de cuisson	Paratonnerre
Mairie, Salle des fêtes	491		x	x	x	
Salon de coiffure	25		x			
Ancienne bibliothèque	58		x			
Eglise	540		x	x		x
Préfa; salle des associations et classe	187		x			
Atelier, compteur marché et compteurs forains	161					
Stade de Football ; club house, vestiaires et WC	105		x			

Deux sociétés sur trois ont répondu ;

-SOCOTEC de PERIGUEUX pour une offre de 880 € hors taxes, soit 1 056,00 € TTC,

-BUREAU VERITAS de PERIGUEUX pour une offre de 930 € hors taxes, soit 1 116,00 € TTC.

Il y a peu de différence entre elles et les deux entreprises son connues pour être sérieuses.

Le Conseil Municipal, décide de retenir la SOCOTEC de PERIGUEUX, à l'unanimité.

5 – Virements de crédits

La décision modificative votée lors du précédent Conseil Municipal n'a pas pu être prise en compte par la TRESORERIE car toute l'opération d'achats et vente de terrains ne doit pas être indiquée.

Nous rectifions donc comme suit ;

Dépenses de fonctionnement

-Article 6227. Frais de notaire pour les achats PLUS 2 200,00 €

Pour compenser

-Article 74127. Dotation Nationale de Péréquation PLUS 2 200,00 €

Dépenses d'investissement

-Article 2111. Achat de terrains nus

oAchat COUNET 3 400 €

oAchat RIGAUDIE 3 400 €

oAchat CAÏRA 3 028 €

PLUS 9 828,00 €

oArticle 2312. City stade

MOINS 9 828,00 €

Dépenses d'investissement

-Article 2041582. Travaux d'enfouissement PLUS 1 560,00 €

-Nous ajoutons ce jour

-Article 2152. Achat de panneaux de rues PLUS 900,00 €

-Article 2313. Travaux MOINS 2 460,00 €

Le Conseil Municipal, valide lesdits virements de crédits, à l'unanimité.

AGENDA 21

Il y aura une réunion ce jeudi 5 Octobre en vue de valider les fiches actions de l'AGENDA 21, ensuite elles seront envoyées pour accord à l'Association NOTRE VILLAGE, le dossier pourrait ainsi être bouclé pour le 26 Octobre.

Elodie BULTEAU et Coralie LOURENÇO ont beaucoup et bien travaillé pour mener à bien ce dossier.

DÉMARCHE 0 PHYTO

Pour ce qui est des financements liés à l'achat de matériel dans le cadre de cette démarche, l'Agence de l'EAU ADOUR GARONNE ne nous garantit pas le versement des aides promises pour cause de demandes trop importantes ; nous allons envoyer au plus tôt notre dossier pour essayer de les obtenir. A l'origine pour cette démarche, l'aide était de 70 % sur le matériel et la communication.

Un rendez-vous sera pris avec les Ets THOMAS pour une présentation du matériel spécifique à employer.

Fumière de la nouvelle Mairie

Des pierres d'entourage de la fumière ont été prélevées sur le chantier de la nouvelle Mairie.

Monsieur le Maire rassure les élus, il s'agit d'un malentendu avec un riverain.

Toutefois les élus souhaitent que cette petite construction soit rebâtie avant la fin de l'année car elle faisait partie de notre petit patrimoine.

AD'AP Dossier accessibilité aux handicapés

Les aménagements nécessaires ont été recensés en 2015, il en reste plusieurs à réaliser.

Monsieur le Maire propose de reprendre le dossier en Octobre, de finaliser le dossier et percevoir la subvention de 8 706 €.

Préparation des Noëls

Les tâches sont réparties entre les personnes en charge de cette organisation, plusieurs devis pour les repas sont arrivés, reste à trouver une animation musicale.

La commission se réunira le 16 Octobre afin de peaufiner le déroulement des deux journées.

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au Dimanche 7 Janvier 2018, ce sera aussi l'occasion de récompenser les réussites sportives de nos jeunes au cours de l'année 2017 afin de mettre en avant les associations et les sports pratiqués dans notre village.

Syndicat d'alimentation en eau potable

Le CESO, bureau d'études du S.I.A.E.P Coteaux questionne notre Commune pour recenser les travaux souhaités sur le réseau d'alimentation en eau potable.

Un tour de table fait ressortir surtout des soucis de calcaire sur le secteur Lajasse et les Fargues.

Les élus demandent la rénovation des canalisations par tranches en fonction de l'ancienneté.

Antenne free-mobile

La mise en service de l'antenne Free-mobile est programmée pour la fin de 2° trimestre 2018 ; elle permettra la réception de la 4 G sur tout le territoire de FAUX.

Monsieur le Maire souhaite relancer sa demande de mutualisation avec les autres opérateurs.

Les trophées de la communication

La Commune de FAUX a été remarquée et invitée à concourir pour la 16° édition des trophées de la communication.

La Commune de FAUX décide de concourir si le temps de préparer le dossier de candidature est suffisant.

Extrême sécurité

La Sarl EXTREME SECURITÉ, qui travaille avec le CREDIT AGRICOLE et PACIFICA, utilisera le circuit de Canguillem le vendredi 24 novembre pour une formation sur site. Une quarantaine de personnes seront présentes, la salle des fêtes sera mise à disposition. Cette structure met en place une démarche de sensibilisation à la sécurité routière à destination des jeunes qui viennent d'avoir leur permis de conduire.

Conseil de développement du Pays du Périgord Vert et la Communauté de Communes du Pays Ribéracois

Ces deux entités ont organisé un festival des énergies nouvelles et souhaitent visiter notre parc photovoltaïque. Une quarantaine de personnes seront présentes sur le site.

Ligne SNCF

Une élue fait état des difficultés pour le maintien de la ligne SNCF entre BERGERAC et BORDEAUX et son financement.

L'enjeu de cette ligne est primordial pour le Bergeracois, son entretien a été négligé à une époque et des financements complémentaires sont demandés aux collectivités.

Le dix-sept octobre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica.

Représentés : DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe.

Madame Françoise BOILLIN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dossier final de la démarche AGENDA 21,
- Choix du matériel et validation de la demande de subvention 0 phyto auprès de l'Agence Adour-Garonne,
- Convention avec le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24 pour la borne de recharge électrique.
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 3 Octobre 2017, à l'unanimité.

1 – Approbation du dossier final de la démarche AGENDA 21

Monsieur le Maire présente la charte de développement durable et commente le travail réalisé par le Comité de Pilotage de l'AGENDA 21.

La charte de développement durable précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui sont les :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les fiches action ont été validées lors de la dernière réunion du comité de pilotage, le prochain étant fixé au 26 octobre pour redistribuer les 5 orientations citées plus haut.

Monsieur le Maire souligne le très bon travail de toutes les personnes qui travaillent sur ce sujet.

L'exposition en cours dans la salle des fêtes sur le réchauffement climatique reçoit peu de visiteurs ; les élus font le constat que se déroulant dans la semaine, la plupart des personnes qui pourraient être intéressées travaillent et qu'aussi nous n'avons pas assez communiqué sur ce point.

Le Conseil Municipal, approuve la charte de développement durable, à l'unanimité.

2 – Choix du matériel et validation de la demande de subvention 0 phyto auprès de l'Agence Adour-

Garonne

Monsieur le Maire annonce que l'enveloppe des subventions s'est fortement réduite et que l'on doit envoyer le dossier de demande de subvention Zéro phyto à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avant le 31 octobre.

Après plusieurs visites et démonstrations ; Alain LEGAL et Patrick DUMON accompagnés des employés ont reçu une Entreprise pour démonstration du matériel préconisé par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL 24.

Le matériel proposé est ;

- Un broyeur pour la somme de 2 300 € HT, une brosse de désherbage pour la somme de 3 000 € HT ; et un pack zéro phyto pour la somme de 2 401.20 € HT ; ces trois achats seraient subventionnés à hauteur de 70 %, soit un coût pour la commune de 2424.36 € HT,
- un tracteur John-Deere 1026 R, pouvant circuler sur la voie publique, pour la somme de 16000 € HT, avec reprise du tracteur tondeuse actuel pour 1000 € soit un coût net pour la commune de 15000 € finançable sur trois ans sans intérêts.

En tenant compte que le tracteur-tondeuse en service, acquis en 2012, a beaucoup servi, et n'est pas toujours adapté à certaines tâches que les services techniques ont à accomplir, les élus optent pour l'achat du tracteur John Deere, du broyeur, de la brosse de désherbage, et du pack zéro phyto selon les conditions proposées.

Les élus ajoutent que ce choix, s'il n'est pas fait aujourd'hui, devra l'être dans les mois futurs.

Le Conseil Municipal, décide de ces achats, à l'unanimité.

3 – Convention avec le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24 pour la borne de recharge électrique

Monsieur le Maire commente la convention d'occupation temporaire du domaine public qui va lier la Commune de FAUX au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ENERGIES 24 relative à l'implantation de la borne électrique dans le parking de la nouvelle Mairie.

Il fait part des difficultés à tenir le planning prévu par le SDE 24 pour une implantation au 15 décembre 2017, le chantier de la Mairie ne pouvant être fini à cette date. Le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ENERGIES 24 accepte de différer la mise en place à l'achèvement des travaux du parking.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SDE 24, à l'unanimité.

4 - Tracé d'un chemin à la Genèvre

Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'est rendu sur place avec le propriétaire concerné pour trouver une solution aux soucis de déplacement du chemin pour le refaire en conformité avec sa bonne assiette.

La situation est plus compliquée que l'on pensait, il est difficile de trouver la véritable assiette du chemin. Monsieur le Maire propose de le faire borner par un géomètre sur 2 angles. Ensuite, les travaux nécessaires pour permettre la réouverture de ce chemin pourront être réalisés.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander le bornage de ce chemin.

5 – Noël 2017

Suite au travail de la commission en charge de l'organisation des Noëls 2017, nous avons reçu la proposition de contrat d'un magicien pour le spectacle des enfants du mercredi 13 Décembre.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Le programme est le suivant ; spectacles pour les enfants le mercredi 13 Décembre, avec un goûter à partir de 17 h, spectacle à 18 h ; distribution des cadeaux et photo de groupe

Samedi 16 Décembre au matin Noël du personnel et petit repas avec eux, ensuite installation de la salle pour le lendemain.

Dimanche 17 Décembre repas des aînés avec animateur.

6 – Questions diverses

Croix rouge

La CROIX ROUGE Française commence une opération de sensibilisation en porte à porte sur la Commune de FAUX. Celle-ci se fera du 6 Novembre au 2 Décembre, à raison de 3 jours maximum.

Il ne sera jamais demandé d'argent.

Cette association nous demande d'informer nos habitants de sa présence sur le village.

Exposition sur le réchauffement climatique

Cette exposition se déroule dans la salle des fêtes du 16 Octobre au 27 Octobre, la permanence est assurée par les membres du Comité de Pilotage et les élus.

Le planning de la permanence est mis à jour.

MSA

La MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE organise son Assemblée Générale de secteur dans la Salle des Fêtes de FAUX le 17 Novembre 2017.

City stade

Pour l'ouverture des plis des travaux de création du City Stade, les membres de la commission et les personnes qui ont travaillé sur le dossier seront convoquées.

Construction de la nouvelle Mairie

Le chantier suit son cours, nous constatons une semaine de retard, ce qui n'impacte que très peu le calendrier.

Les travaux de maçonnerie vont commencer dans les jours à venir.

Parc photovoltaïque

L'enfouissement de la ligne électrique qui raccorde le parc photovoltaïque de FAUX au barrage de TUILLÈRES avance vite, l'entreprise réalise près de 600 mètres linéaires par jour.

La traversée de la Dordogne se fera par fonçage ; passant en dessous de la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Le sept novembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DUBUC Bernard, MELINSKY Monica.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, MARCOMINI Chantal.

Madame FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du city stade et l'aire d'entraînement,
- Subventions pour l'aménagement de la Place du Foirail (toutes demandes),
- Chantier de forage pour accord,
- CCPSP ; participation aux frais de l'Ecole de FAUX,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 17 Octobre 2017, à l'unanimité.

1 – Choix de l'entreprise pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du city stade et l'aire d'entraînement

Suite à l'étude par la Commission Travaux avec la participation de Monsieur Mathias BONNIN, Maître d'Œuvre, des offres des trois entreprises qui ont répondu à l'appel à la concurrence et respectant le cahier des charges ;

Entreprises	LHOMME et Fils 24100 BERGERAC	Entreprise E.T.R. 24150 BAYAC	EUROVIA 24100 BERGERAC
Offre hors taxes	209 336,96	155 007,97	163 360,00
Classement	3	1	2

Après analyse, le Conseil Municipal valide les propositions de la commission d'appel d'offres selon le classement proposé et choisit l'Entreprise ETR de BAYAC pour la somme de 155 007,97 hors taxes, à l'unanimité.

Le démarrage des travaux est prévu pour fin novembre 2017 ; la 1^{re} réunion de chantier se tenant le 27 Novembre en suivant celle de la nouvelle Mairie.

RTE est en possession des documents concernant la ligne électrique qui surplombe le futur City Stade ; il faut que la distance règlementaire entre le sol et la ligne soit respectée. Une réunion sur place est prévue.

Il serait bon d'installer des fourreaux d'attente pour l'éclairage du city stade et pour le terrain d'entraînement du football.

Arrivée de Christophe DECONINCK.

2 – Subventions pour l'aménagement de la Place du Foirail

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subventions relatives à l'aménagement futur de la Place du Foirail.

Une première estimation fournie par l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE ; coût de la halle, de l'aménagement des abords espaces verts, du mobilier urbain et du stationnement représente un montant total de 262 700 € hors taxes.

La Commune peut espérer des subventions à hauteur de 25 % de la part du Département, et 25 % de la D.E.T.R. Une demande est également envisagée auprès de la région et de l'Europe en raison de l'impact économique que représente l'implantation de la Halle.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus.

Il est également demandé une actualisation des dossiers pour les demandes de subvention concernant :

- Effacement des réseaux et éclairage public haut du bourg pour un coût de 124000 € ht à déduire une participation du SDE de 55 000 €, et une demande de subvention auprès du département de 31 000 €.
- Construction de la nouvelle mairie 3ème tranche, Géothermie et éclairage extérieur, restauration de l'ancienne fumièrre pour un coût global de 123 577.78 € ht à déduire 14 000 € du SDE et une demande de subvention auprès du département de 30 894.29 €.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus.

3 – Chantier de forage pour accord

Suite aux recherches faites par un sourcier, Monsieur le Maire propose de solliciter une entreprise de forage en vue de nous fournir un devis pour l'exécution de trois forages ; sur le Camp d'Issigeac et la Robertie,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande.

4 – CCPSP ; participation aux frais de l'Ecole de FAUX

Monsieur le Maire informe les élus que le nombre d'heures de travail exécutées par nos employés pour le compte de la Communauté de Communes à l'Ecole de FAUX se monte à 112 heures pour l'année 2016-2017 ; soit une dépense de 1732 €.

Il y a lieu de rajouter le remboursement de l'emprunt pour la 3° classe, correspondant à l'année scolaire 2017-2018, soit la moitié de l'annuité de l'emprunt de rénovation du préfabriqué représentant la somme de 4 286 €.

Ces deux participations seront demandées à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD en 2018.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander ces remboursements, sur l'exercice 2018, à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD.

5 – Questions diverses

Chemin de la Genèbre

Le bornage pour remettre la bonne assiette, en présence des riverains, est prévu pour le 4 Décembre 2017.

Antenne free-mobile

La déclaration préalable déposée par cette entreprise a fait l'objet d'un arrêté de non opposition en date du 03 novembre 2017.

Centrale photovoltaïque de Canguilhem

Le raccordement au réseau de RTE, au poste source Tullière est planifié pour mi-décembre.

Restauration de la fumièrre devant la nouvelle Mairie

Le conseil municipal accepte la proposition de devis présenté par l'Entreprise MORON, qui s'élève à 3 300,94 €, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

LA VIE MUNICIPALE

Habitants & Fêtes de fin d'année

NOUVEAUX HABITANTS

Mathieu PRUVOT et Laurence GRAVE, et
Nolhan et Louna, à Lajasse.



DÉCÈS

M. Pierre MITRASOUF, décédé le 28 octobre
à l'âge de 89 ans.

M. Robert SORT, décédé le 30 octobre à
l'âge de 85 ans, inhumé au cimetière de
Faux.

Mme Yolande POUMEYROL, décédée le 21
novembre 2017, inhumée au cimetière de
Faux.

Toutes nos condoléances à la famille.

NOËL 2017



Arbre de Noël des enfants

Mercredi 13 Décembre 2017

Goûter, spectacle et remise des
cadeaux

Salle des fêtes
17h00

Repas des Aînés

Dimanche 17 Décembre 2017

Salle des fêtes
12h00

Vœux au personnel

Samedi 16 Décembre 2017

Salle des fêtes
11h00

Vœux de la Municipalité à la population

Dimanche 7 Janvier 2017
Salle des fêtes
11h00



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) RAPPEL



La Mairie de FAUX vous aide à remplir votre pré-demande de Carte d'identité en ligne

Si vous rencontrez des problèmes pour créer votre compte ANTS et remplir votre pré-demande sur Internet, la mairie vous propose de vous aider à l'aide d'un Espace numérique mis à disposition.

Depuis le 15 Mars 2017, les demandes de CNI se présentent sous la forme de « **pré-demande en ligne** » sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Ce site, se présentant comme une plateforme sécurisée, personnelle et confidentielle regroupant les demandes de nouvelles cartes d'identité, de passeport, et de suivi de permis de conduire est accessible à cette adresse : <https://ants.gouv.fr/>.

Les demandes (récapitulatif imprimé après la pré-demande en ligne + les justificatifs demandés) sont à déposer dans des mairies « DR », dotées d'un dispositif de recueil des empreintes. Les plus proches de Faux sont Bergerac, Lalinde ou Villereal.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CARTE GRISE)

- Demande de duplicata (perte, vol ou détérioration),
- Demande de changement d'adresse,
- Demande de changement de titulaire,
- Déclaration de cession d'un véhicule.



Ces demandes s'effectuent désormais en ligne via ce lien :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Si vous possédez déjà un compte ANTS (pré-demande pour une Carte nationale d'identité par exemple), vous devez réutiliser ce même compte personnel, confidentiel et sécurisé.

Pour vous aider :

La Sous-Préfecture de Bergerac vous accueille le matin de 8h30 à 11h45 pour vous aiguiller dans votre demande.

La Mairie de Faux dispose d'un Espace numérique mis à votre disposition pour l'accès à Internet et vous aider dans votre démarche.

Des flyers sont disponibles à la mairie.

PACS

Enregistrement en Mairie

Depuis le 1^{er} Novembre 2017, l'enregistrement, la modification et l'annulation d'une convention de PACS se fait à la Mairie de résidence des partenaires.

Si vous avez conclu un PACS avant le 1^{er} novembre 2017, la modification ou l'annulation de la convention s'effectuera dans la Mairie de la commune du Tribunal où a été enregistré le PACS (*ex : PACS enregistré au Tribunal de Bergerac → Modification ou annulation à la Mairie de Bergerac, même si vous habitez à Faux*).

A la Mairie de FAUX :

L'enregistrement des PACS se fera sur rendez-vous, après dépôt d'un dossier complet auprès des secrétaires.

Le dossier complet d'un PACS se compose :

- D'une convention de PACS (*une convention-type existe, disponible sur Service-public.fr ou à la mairie*),
- D'une déclaration conjointe de conclusion d'un PACS,
- D'attestation sur l'honneur d'absence de liens de parenté et d'alliance, et de résidence commune,
- D'une attestation de résidence commune.

Pour toute information, vous pouvez venir vous renseigner au secrétariat, aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'enregistrement d'un PACS peut également se faire **auprès d'un notaire**. Pour des conseils juridiques et sur le PACS, vous pouvez vous renseigner auprès des professionnels du droit tels qu'avocats et notaires, ou à la Maison de la Justice et du Droit.

Horaires de la Maison de la Justice et du Droit de Bergerac :

Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

3, Rue d'Albret à BERGERAC

☎ 05.53.73.24.77

LISTES ÉLECTORALES

Le dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales de la commune seront possibles jusqu'au **SAMEDI 30 DÉCEMBRE 2017**.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez présenter :

- Le formulaire cerfa n° 12669*01 disponible sur service-public.fr ou en mairie,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité valide.



**Pour rappel, la Mairie est ouverte
les lundis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 18h30.**

Les jeunes ayant eu 18 ans en 2017 seront inscrits d'office sur les listes électorales, sous réserve d'avoir effectué leur recensement militaire (après leur 16 ans).

AGENDA 21

Petit point sur la mise en place d'un Agenda 21 sur notre commune.



Suite au comité de pilotage du 26 octobre 2017, un programme d'actions avec des axes et des objectifs a été réalisé.

Voici les 3 grands axes de ce programme :

J'habite sur mon territoire

Je suis acteur sur mon territoire

Je protège mon territoire pour les générations futures

Une charte comprenant le diagnostic, les fiches actions et le programme d'actions a été élaborée en collaboration avec l'association « Notre village, terre d'avenir ».

Celle-ci va être présentée le 6 décembre 2017 devant le jury de l'association pour obtenir le label « Notre village, terre d'avenir ».

En janvier, toute la population sera invitée à venir la découvrir lors d'une réunion publique.

AGENDA 21 - DÉVELOPPEMENT DURABLE



Vous trouverez à la fin de ce Tambourinaire un questionnaire anonyme, rapide à remplir et à retourner soit en Mairie soit par mail (faux24.mairie@wanadoo.fr).

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.



SMD3 - Bacs de collecte JAUNES

Le SMD3 reprend la distribution des BACS JAUNES.

Si vous n'avez pas reçu le vôtre, nous vous demandons de vous faire connaître auprès de la Mairie dès à présent.

PERMISSION DE VOIRIE/STATIONNEMENT pour TRAVAUX

Pour effectuer des travaux pendant lesquels le domaine public est temporairement occupé (ex : trottoir, partie d'une route), les particuliers doivent déposer auprès de la Mairie une demande d'« **Autorisation de voirie** ». En fonction du type de travaux, l'autorisation de voirie prend différentes formes : ***permission de voirie, permis de stationnement, demande d'alignement...***

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation.

Permission de voirie / permis de stationnement

- Travaux en bordure de voie ou sur le domaine public : échafaudage, pose d'une benne... pour un ravalement de façade, des travaux sur toiture, etc.
- Stationnement d'un camion-déménagement, d'un camion, d'une nacelle... sur le domaine public.
- Pose d'un compteur d'eau, compteur électrique...

Autorisations de voirie

- Travaux de clôtures, de murettes, plantations de haies, création d'un accès, d'un portail...

Arrêtés de circulation

- Camion (ou nacelle, par exemple) stationnant sur la route et nécessitant de rétrécir une voie, une circulation alternée ou une route barrée.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes présentes lors de cette cérémonie, qui a encore une fois permis de rendre hommage aux nombreux combattants, au travers de lettres de Poilus de l'année 1917, lues par nos jeunes de la commune :

Sarah Aguesse,
Manon Ruscon-Llorente, et
Yoan Tejerina.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi **de 14h à 17h.**

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

est effectué le Lundi matin
Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août).



La collecte des ordures ménagères pendant les fêtes de fin d'année :

- Du lundi 25 décembre 2017 → **reportée** au mercredi 27 décembre 2017,
- Du lundi 1^{er} janvier 2018 → **reportée** au mercredi 3 janvier 2018.

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir
se faire connaître à la MAIRIE et aux
services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur
arrivée dans notre village.*

Merci d'avance

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Afin de faciliter l'organisation administrative du secrétariat de Mairie et de pouvoir gérer de manière efficace les priorités et la qualité de service à la population, nous vous rappelons que la Mairie est ouverte :

Lundi après-midi – de 14h00 à 18h30

Mercredi après-midi – de 14h00 à 18h30

Vendredi après-midi - de 14h00 à 18h30

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les jours et les horaires d'ouverture.
Nous vous prions également de bien différencier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale et du
Secrétariat de Mairie.

En cas d'urgence ou de difficulté, vous pouvez nous joindre au 05.53.24.32.40.

APPEL A PHOTOS

Si vous possédez des photos anciennes de Faux, nous serions ravis que vous veniez nous les présenter à la Mairie !

SMD3

Rappel concernant le tri



Pour information, il a été constaté depuis plusieurs semaines lors de la collecte des déchets ménagers que :

- du verre est présent dans les déchets : afin de sensibiliser les usagers et lorsque cela est possible, ces contenants en verre ne sont pas collectés ;
- il y avait encore des déchets recyclables déposés en vrac dans les bacs de 660 litres jaune. Ces déchets sont donc collectés avec les ordures ménagères puis dirigés vers l'ISDND (installation de stockage) de Saint-Laurent des Hommes sans valorisation de la matière ;
- des sacs sont sortis après le passage de la benne : tous les sacs doivent être déposés la veille de collecte.

A partir de jeudi 16 novembre et jusqu'à la fin de l'année, une campagne de communication hebdomadaire va être réalisée dans le journal le Démocrate sur le Verre, la déchèterie, le Tri, les Textiles et la Réduction des déchets. Cette même campagne est menée depuis mi-octobre dans le Sud-Ouest et la Dordogne-Libre, chaque semaine.

Comptant sur votre collaboration pour qu'ensemble la collecte des déchets ménagers se déroule dans les meilleures conditions aussi bien pour le personnel, les usagers et notre cadre de vie.

SDE 24

Tout savoir sur l'élagage à proximité des lignes électriques

Le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Énergies) propriétaire des réseaux et Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité de la Dordogne, a confié à Enedis la gestion, l'exploitation et la maintenance des réseaux de distribution d'électricité.

PRINCIPALES RÈGLES DE SÉCURITÉ A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

- **Ne pas s'approcher ni approcher des objets à moins de 3 mètres (lignes de tension inférieure à 50 000 V), à moins de 5 mètres (lignes de tension supérieure à 50 000 V).**
- **Ne jamais toucher une branche tombée ou qui surplombe une ligne électrique ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.**
- **Si un arbre menace une ligne, prévenir le service de dépannage.**

La périodicité des travaux d'élagage est programmée de façon à respecter en permanence les distances minimales de sécurité entre la végétation et les lignes électriques.

En pratique, les travaux sont confiés à une entreprise prestataire qui les réalise pour son compte conformément aux prescriptions de l'arrêté technique.

Le propriétaire conserve toujours la propriété des bois abattus. Les entreprises ne sont pas tenues de broyer les débris. Avant toute intervention et sauf urgence, Enedis, ou l'entreprise prestataire, est chargé(e) d'informer la Mairie et le(s) propriétaire(s).

DROIT ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire doit veiller aux distances de plantation sous et aux abords des lignes électriques.

Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

RÔLE DE LA COMMUNE

Le Maire assure une large diffusion des informations auprès de ces concitoyens.

Dans le cas du non-respect des textes législatifs et réglementaires, la Mairie pourra être amenée à intervenir auprès des propriétaires.

QUI PAIE QUOI ?

C'est le responsable de l'élagage qui le finance (tableau page 4). Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

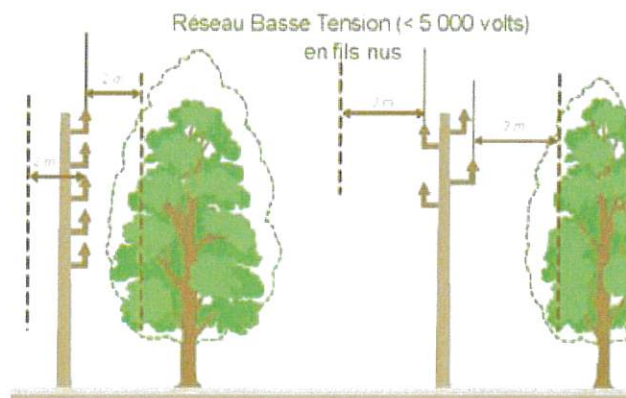
PRISE EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE : Le Qui fait Quoi ?

ARBRE	LIGNE	RESPONSABILITÉ
Domaine privé	Domaine privé	Enedis : si la plantation est antérieure à la ligne. Le propriétaire de l'arbre (*) si la plantation est postérieure à la ligne.
Domaine privé	Domaine public	Le propriétaire de l'arbre (*).
Domaine public	Domaine public	Enedis : si la plantation est antérieure à la ligne. La collectivité, propriétaire de l'arbre (*) : si la plantation est postérieure à la ligne.

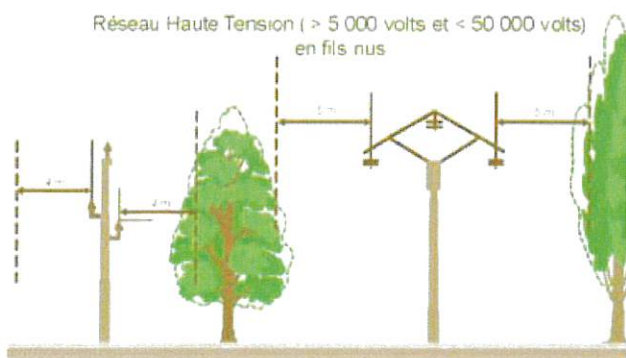
(*) Pour des raisons de sécurité, et avant d'engager tous travaux, le propriétaire des arbres devra contacter les services d'Enedis en envoyant une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) à :

Enedis Instruction des DT DICT
4, rue Isaac Newton 33705 MERIGNAC
fax : 05 57 92 73 57 Tel : 05 57 92 77 77

DISTANCES MINIMALES A RESPECTER



Réseau Basse Tension (<5000 volts) en fils nus



Une plaquette est disponible en Mairie.

ADIL 24 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

**LE CHÈQUE
ÉNERGIE**



CHÈQUE ÉNERGIE

Le CHÈQUE ÉNERGIE est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie qui s'adresse aux ménages disposant de revenus modestes. Il sera généralisé dès le 1^{er} janvier 2018 et remplacera les tarifs sociaux actuels d'électricité et de gaz.

De quoi s'agit-il ?

Le chèque énergie peut être utilisé pour le paiement de :

- Vos factures d'énergie (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles destinés à l'alimentation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude),
- Votre redevance en logement-foyer (étant donné que vous n'avez pas de facture d'énergie à votre nom),
- Une dépense liée à la rénovation énergétique de votre logement lorsqu'elle entre dans les critères du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite).

A savoir

Les bénéficiaires du chèque énergie bénéficient de la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement de leur contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel ainsi que d'un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en raison d'une interruption de fourniture imputable à un défaut de règlement.

Condition de ressources

Le revenu fiscal de référence (RFR) de votre ménage doit être inférieur à 7 700€ par unité de consommation (= 1 personne ; la 2^{ème} personne constitue une unité de 0,5, et chaque personne supplémentaire constitue une unité de 0,3).

Démarches

Vous n'avez aucune autre démarche à faire si vous avez fait votre déclaration de revenus.

ÉTAT DES INSTALLATIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Les dispositions de la loi ALUR relatives à la réalisation d'un diagnostic qualifiant l'état des installations d'électricité et de gaz des logements mis en location ont été modifiées. Les bailleurs doivent remettre à leurs locataires deux nouveaux documents :

- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un état de l'installation intérieure de gaz.

L'entrée en vigueur de cette obligation diffère selon le type de logement et sa date de construction :

- Logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1975 : ils doivent être annexés aux baux conclus depuis le 1^{er} juillet 2017 ;
- Autres logements : ils devront être annexés aux baux conclus à compter du 1^{er} janvier 2018.

La validité de ce document est de 6 ans.

PRÉSERVATION DES HAIES

Nous constatons sur la commune, comme sur les communes voisines, la disparition croissante des haies en bordure de parcelles, ou en bordure des chemins ruraux.

Nous rappelons qu'il existe une réglementation permettant la préservation de ces espaces boisés et interdisant l'arrachage et la suppression de ces haies, liée notamment à l'existence de zones protégées sur la commune :



- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique),
- Zone Natura 2000,
- Trame Verte.

Par ailleurs, nous tenons à vous préciser que tout arrachage envisagé en bordure d'un chemin rural doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Mairie. Comptant sur un strict respect de ces recommandations.

Le Maire.

AVIS DE LA MAIRIE - RAPPEL AUX CHASSEURS



Suite à des incidents récents sur la commune, tels que coupures d'électricité suite à des tirs sur des isolateurs de ligne électrique et tirs à proximité des maisons, nous souhaitons rappeler que :

- Les tirs sur ligne électrique sont interdits,
- Les tirs à proximité des maisons d'habitation sont également interdits, compte tenu du danger potentiel que cela représente.

Merci de votre compréhension.

LYCÉE JEAN CAPELLE de BERGERAC

Le restaurant **Le Naillac Gourmand** est un restaurant d'application du lycée professionnel Jean Capelle. Il permet de développer l'ensemble des compétences que les élèves doivent acquérir pour l'obtention de leur diplôme.

Plusieurs formules au choix.

Ouvert du lundi au vendredi midi, et le mardi et jeudi soir, hors vacances scolaires.

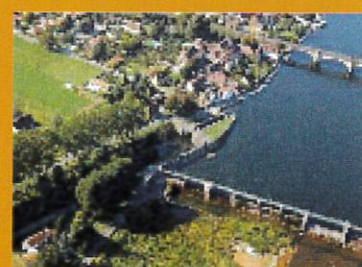
Réservations au 05.53.22.22.70 ou par mail à lenailacgourmand@gmail.com

CONCERTATION PUBLIQUE

***Parlons climat !
Construisons un Plan Climat
Air Energie pour le Bergeracois***

Débat/Echanges :
*adapter le territoire au changement climatique,
réduire la production de gaz à effet de serre...*

**Mardi 5 décembre 2017 à 18h00
Salle des fêtes Bella Riva
CREYSSE**



www.scot-bergeracois.com

Pour les fêtes de fin d'année, vos déchets aussi ont leurs jours fériés !

★ *Changement de jours de collecte* ★

La collecte des Lundis 25 Décembre et 1^{er} Janvier
seront reportées

aux **Mercredis 27 Décembre et 3 Janvier**

pour les communes suivantes :

- ★ Eymet
- ★ Montaut
- ★ Serres et Montguyard
- ★ Faux
- ★ Issigeac

Les heures de passages
restent inchangées



SMD3 - Antenne de Bergerac

3 rue Emile Zola
24100 BERGERAC

N° Vert 0 800 94 26 01

Adresse courriel : contact@smd3.fr / www.smd3.fr



...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. LESCAUT Romain 07.86.06.12.19
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange: 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

∞ Calendrier manifestations 2018 ∞

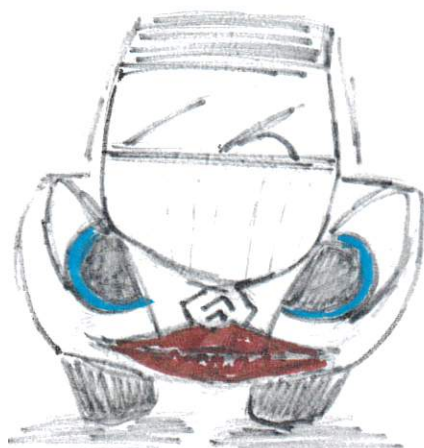
Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2018		
4 Février	Mouv' Party	Football Club de Faux
14 Avril	Repas de début de saison	Les Boulistes
28 Avril	Repas des chasseurs	Amicale des Chasseurs
26 Mai	Théâtre	Création & Loisirs
9 Juin	Théâtre	Création & Loisirs
16/17 Juin	Le week-end des 2CV en Fauxlie's	2CV en Fauxlie's
23 Juin	Fête de l'association	Création et Loisirs

A.P.E.

Après de nombreuses années,
l'équipe en place a souhaité passer la main, sans succès.

LES 2CV EN FAUXLIE'S



L'équipe des 2cv en fauxlie's vous souhaite une très bonne fin d'année et vous donne rendez-vous le week-end des 16 et 17 juin 2018 pour les 70 ans de la 2cv.

F.C. FAUX

MOUV'PARTY



Venez vous bouger sur des rythmes endiablés.

Venez danser et suivre nos chorégraphies.

7€

salle des fêtes de **FAUX**
dimanche 4 février 2018

au profit du FC Faux

de 14h30 à 16h00

cours animé par Christelle et Norah, coachs bénévoles
tél. 07 78 80 08 95

NOUVEAU : « scène ouverte »

seule ou avec des copines, présentez votre choré au public...
devenez coach le temps d'une musique ! Sur réservation uniquement - gratuit

Ne pas jeter sur la voie publique

Mme Stéphanie DARcq - ASSISTANTE SOCIALE
de la Direction Départementale de la Solidarité
et de la Prévention tient une permanence
Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13



M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC (Aides ménagères,
action sociale, portage de repas, PIJ...)
☎ 05.53.22.98.16
Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide,
24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois
(Maintien à domicile, soins à domicile...)
Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou,
24500 EYMET
Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de
8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.
ISSIGEAC : sur rendez-vous.
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à
16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ De 8h00 à 18h00
05.53.35.60.00.
3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT
Information juridique gratuite auprès de
professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi
Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h
Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales,
remise de pièces, signaler un changement d'adresse
ou de coordonnées bancaires*)
1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC
☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**
N° unique pour l'Aquitaine : **05.47.56.92.19**

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h**

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à
17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,
3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05
Jour de permanence :
- Jeudi 7 Décembre 2017
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de
communes.
À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et
de la famille, fédération des consommateurs,
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux
victimes, conciliateur, médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.77
Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80

Permanences Lundi – Mercredi après-midi

Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN- VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) - Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA PRI (ISSIGEAC) - M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES) - B. LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 05.53.23.35.72 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES -S. GLORIEUX à ISSIGEAC -Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIREC. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières <a href="http://www.bergerac.aeropor
t.fr/">http://www.bergerac.aeropor t.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'EYMET)

Dimanches 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre 2017 :

9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

Dimanche 24 décembre 2017 : 11h15 à EYMET.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en
équipe avec les médecins
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre
le MEDECIN DE GARDE,
un seul numéro à composer :
le 15**

Vous serez mis en relation avec
le médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage – Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – 339 Route de Beaumont – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux

Contact au Cabinet de BOUNIAGUES : 05 53 63 90 50

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpssp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

Coordonnées du technicien :

Manuel Maigniez - 07.87.11.97.49 - ccpssp24.spanc@orange.fr

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Permanences (Madame PIET)

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre)

☎ 05.53.22.57.94

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

ENQUÊTE

La commune vous interroge....

Merci de prendre quelques minutes, nous avons besoin de vous pour réaliser une petite enquête afin de vous impliquer dans le développement de votre commune.

1) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Moins de 35 ans

35 - 60 ans

Plus de 60 ans

2) Connaissez-vous la COP 23 ?

Oui

Non

3) Savez-vous, qu'est ce que le développement durable ?

Oui

Non, passez à la question 5

3) Si oui, faites-vous des actions en faveur du développement durable ?

Oui

Non

4) Si oui, pouvez-vous m'en citer quelques unes ?

.....

.....

.....

5) Savez-vous, qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

Oui

Non

6) Si oui, quelles actions souhaiteriez-vous mettre en place sur votre commune ?

.....

.....

.....

Merci de déposer vos réponses à la mairie ou dans la boîte aux lettres ou de l'envoyer par mail

faux24.mairie@wanadoo.fr

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ces quelques questions et nous vous invitons à venir à la réunion publique de présentation de l'Agenda 21 de votre commune courant janvier. Vous serez averti de la date par l'intermédiaire d'affiches et par la distribution d'affichettes dans vos boîtes aux lettres.

L'équipe municipale.